

VALTECH
Société anonyme au capital de 1 301 086,72104 euros
Siège Social : Immeuble Lavoisier – 4 place des Vosges -
Quartier Gambetta - LA DEFENSE V - 92400 COURBEVOIE
389 665 167 RCS NANTERRE

EXERCICE 2006

RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2006.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat et l'annexe établis au 31 décembre 2006.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes.

I. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

I. 1. LES ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2006

Au cours de l'exercice 2006, Valtech a vu ses performances dépasser les prévisions de croissance en chiffre d'affaires et en bénéfice, grâce à un portefeuille clé de grands comptes clients à long terme. L'ensemble des résultats s'est situé pour l'exercice dans la fourchette haute des prévisions.

Cette croissance de l'activité, alliée à une nouvelle stratégie de réduction des coûts, place le groupe dans une position extrêmement favorable pour générer une plus forte croissance du chiffre d'affaires et accroître de manière significative la rentabilité nette.

Grâce aux très bons résultats de nos opérations au Danemark et au Royaume-Uni, le groupe a connu une plus forte rentabilité dans chacun de ses secteurs géographiques. L'essentiel de cette rentabilité a été rendu possible par la réduction des coûts tandis que, comme prévu, les marges brutes ont eu tendance à baisser par l'effet des efforts entrepris pour développer le chiffre d'affaires à des tarifs attractifs. L'investissement dans le centre de développement offshore en Inde a également commencé à porter ses fruits, l'activité indienne enregistrant un résultat net positif au cours de l'exercice.

I. 2. LES RESULTATS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2006

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 frôle les 100 millions d'euros, s'établissant à 99,6 millions d'euros (une progression de 16 % par rapport à l'exercice précédent).

Le chiffre d'affaires par secteur d'activité s'est révélé très proche de l'exercice précédent, se répartissant de la manière suivante :

Technology Consulting :	51%
Global Sourcing :	13%
Services commerciaux :	36%

Les bénéfices générés par les opérations d'exploitation ont augmenté de 4% du chiffre d'affaires à 3,6 millions d'euros (hausse de 62% par rapport aux 2,2 millions d'euros en 2005). Les performances remarquables enregistrées au Royaume-Uni et au Danemark ont permis à ce secteur d'atteindre une rentabilité à deux chiffres et tous les secteurs géographiques ont vu leurs bénéfices d'exploitation dépasser les 5% du chiffre d'affaires (la rentabilité par région est donnée avant coûts « corporate »).

La région Etats-Unis/Asie constitue la seule zone où le chiffre d'affaires et la rentabilité n'ont pas progressé. La performance positive de l'activité indienne du groupe est masquée par une année décevante pour l'activité américaine qui n'a pas su tirer profit de ses perspectives de croissance. Une nouvelle direction et une nouvelle approche commerciale ont été mises en place en septembre 2006 afin de palier cette situation, ces changements portant déjà leurs fruits.

Les coûts commerciaux et marketing ont été réduits à en pourcentage de 7,4% du chiffre d'affaires (contre 7,9% en 2005), sans nuire à la croissance du chiffre d'affaires tout au long de l'exercice. Les réductions de coûts entrepris par la direction tout au long de la période se reflètent aussi sur les coûts administratifs ramenés à 21,9% du chiffre d'affaires (24,3% en 2005).

Un recours continu et approprié à la sous-traitance a permis au groupe de conserver une certaine flexibilité et d'atténuer une partie des contraintes salariales généralement rencontrées dans le secteur informatique. Notre capacité de recrutement et la maîtrise de la masse salariale continueront de figurer dans la liste des priorités de la direction en 2007.

Le groupe n'a pas subi de charges financières exceptionnelles au cours de l'exercice (tandis que l'exercice précédent avait été impacté de 1,6 million d'euros dans le cadre de l'amortissement d'un investissement), enregistrant un résultat financier négatif de - 0,3 million d'euros.

Nous sommes particulièrement satisfaits de signaler une hausse sensible de la rentabilité après impôt s'établissant à 2,3 millions d'euros (contre 0,3 million d'euros en 2005), les entités ayant continué de recourir aux avoirs fiscaux relatifs aux pertes antérieures chaque fois qu'elles en ont eu la possibilité.

Au cours de l'exercice, l'effectif moyen du groupe s'élevait à 1 079 salariés dont 85% de personnel facturable et 435 salariés basés au centre de développement de Bangalore en Inde.

La masse salariale totale (incluant l'ensemble des primes, commissions et cotisations sociales) représentait 61,1 millions d'euros.

Le groupe a enregistré des sorties nettes de trésorerie pour l'exercice de 3,6 millions d'euros et a clôturé l'exercice avec une disponibilité en trésorerie de 4,2 millions d'euros compensée par des découverts de 6,9 millions d'euros.

Un résumé des mouvements intervenus au cours de l'exercice figure ci-après :

	Millions EUR
Entrées brutes provenant de l'activité opérationnelle	3,6
Variation du fonds de roulement	(3,0)
Trésorerie nette d'exploitation	0,6
Dépenses d'investissement	(1,8)
Participation dans Korea JV	(0,4)
Flux négatifs dus aux acquisitions antérieures	(1,0)
Remboursements de prêts	(0,7)
Autres mouvements	(0,3)
Evolution de la trésorerie & équivalents	(3,6)

Valtech a continué de rencontrer une variation négative du fonds de roulement due essentiellement à une augmentation des créances. Cette situation est une conséquence attendue de la forte croissance du chiffre d'affaires du groupe en 2006. La direction souhaite néanmoins continuer ses efforts pour réduire des délais de paiement des clients.

Valtech a participé à deux augmentations de capital dans la joint venture coréenne au cours de l'exercice, portant sa participation à 49,0%. L'activité coréenne est profitable mais n'a pas encore fait l'objet d'une intégration complète dans les résultats du groupe et aucun des revenus nets enregistrés par la Corée ne figure dans le compte de résultats du groupe.

Les sorties de trésorerie dues aux acquisitions antérieures concernent des paiements différés et des compléments de prix correspondant à l'acquisition des sociétés Majoris, PN1 et ACDSI. Aucune autre opération d'acquisition n'est intervenue au cours de l'exercice.

Actifs financiers (en K€)

	Brut	Amortissement	Net
Investissements dans des sociétés :			
JV Chusik	2 418	2 025	393
Total	2 418	2025	393
Autres investissements:			
Medhost	4 384	4 098	296
Prêts: Prêt à JV Chusik	11	0	11
Autres actifs financiers:			
Dépôts et cautionnements:			
Etats-Unis	35	-	35
France	317	-	317
Suède	0	-	0
Danemark	276	-	276
Allemagne	3	-	3
Royaume Uni	1 774	-	1 774
Inde	515	-	515
Total	2 920	-	2 920
Total des actifs financiers	4 026	406	3 620

Provisions sur créances clients

Valtech n'a pas effectué de provision particulière en 2006.

I.3 SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Les fonds propres du groupe ressortent à 28,2 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 26,8 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ce chiffre comprend des survaleurs résiduelles de 14 millions d'euros au titre desquelles le groupe a entrepris une revue complète de la valeur des participations, telle que requise par les normes IFRS.

Bien que les entrées nettes de trésorerie au titre de l'exercice aient été négatives, tel que souligné au point I.2, la direction estime que la performance commerciale du groupe, ainsi qu'une stratégie qui se concentre davantage sur la gestion des besoins en fonds de roulement (en particulier le recouvrement de créances) permettront d'améliorer sa trésorerie. Les principales sorties exceptionnelles de trésorerie dues aux acquisitions antérieures étant à présent achevées, des produits de ses activités opérationnelles vont bénéficier désormais à la trésorerie du groupe.

Au 31 décembre 2006, Valtech disposait d'engagements hors bilan d'environ 14 millions d'euros relatifs à des loyers futurs de bureaux. Ce chiffre ne comprend aucun revenu dégagé d'une quelconque sous-location. Certains baux devraient faire l'objet d'une renégociation, d'un renouvellement ou d'une autre modification au cours de l'exercice 2007 de sorte que les locaux des sociétés du groupe demeurent en phase avec la croissance de l'activité.

Détail des lignes de crédit dont bénéficie Valtech au 31 décembre 2006 :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes	Tirage au 31 décembre 2006	Échéances	Existence ou non des couvertures
Ligne de crédit spot FORTIS	5,26% (Euribor 3 mois + 2 points)	1 600 000 euros	1 100 000 euros	Crédit revolving Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2%	400 000 euros	0 euros	Crédit revolving Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,5%	5 000 000 euros	3 575 685 euros	Crédit revolving Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt moyen terme FORTIS	5,626% Euribor 3 mois + 2 points	2 000 000 euros	1 086 321 euros		
Ligne de crédit SILICON VALLEY BANK	10,25 % variable	3 500 000 USD	2 400 000 USD	Crédit revolving	Garantie par les actifs de la société
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 2%	600 000 GBP	0 GBP	Avril 2007 (la banque a confirmé son accord pour renouvellement)	Garantie par les actifs de la société
Ligne de crédit Jyske Bank	9.25% variable	1 000 000 DKK	0 DKK		Sans garantie

ICICI Bank (prêt voiture)	3,5% fixe	1 562 400 INR	781 200 INR		
Ligne de credit UTI Bank	8% fixe	INR 39,500,000	26 906 642 INR	Juin 2007	Dettes garanties par les actifs corporels

I. 4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DU GROUPE

La stratégie de Valtech est de rester à l'avant-garde du développement logiciel. Elle assiste dans ce cadre de nombreux clients quotidiennement dans leur activité de recherche et développement. Toutefois, aucune activité interne n'a été mise à l'actif du bilan au titre de la R & D au cours de l'exercice 2006.

II. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

II. 1. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE 2006

Activités de Valtech SA

Valtech SA exerce une activité de conseil en management, de conseil en informatique et de réalisation de projets en France ou en collaboration avec son centre offshore en Inde.

Les activités françaises ont continué à croître dans la continuité du retour au bénéfice initié en 2005. Le chiffre d'affaires a augmenté de 24% et la marge opérationnelle est restée stable à 5% avant contribution des coûts "corporate".

Résultats de Valtech SA

Le chiffre d'affaires de Valtech SA a atteint 34,9 millions d'euros en 2006, soit une amélioration de 18,7% par rapport à l'année précédente.

Les charges de personnel ont augmenté de 14% à 18,3 millions d'euros, ce qui représente 52% du chiffre d'affaires, en diminution de 2 points par rapport à l'exercice précédent (54%).

En raison d'une activité accrue de la société, les autres charges d'exploitation ont augmenté de 21,3% à 17,1 millions d'euros.

La société a enregistré une perte d'exploitation nette de 2,7 millions d'euros. Celle-ci comprend un résultat d'exploitation positif de 195 000 euros, lequel a été réduit par un amortissement de 2,9 millions d'euros concernant les survaleurs résiduelles détenues sur l'activité Valtech Axelboss.

La valeur de l'activité Axelboss a été réestimée dans le cadre de la revue annuelle effectuée par la direction de la juste valeur des actifs et des participations. Cette dépréciation n'a pas eu d'incidence sur le résultat consolidé du groupe.

Le résultat financier de la société demeure négatif, s'établissant à la valeur nette de 1,78 million d'euros.

dans le cadre de la revue annuelle effectuée par la direction de la juste valeur des actifs et des participations, le groupe a décidé de procéder à la dépréciation partielle des participations acquises dans trois de ses filiales

pour un montant global de 1,79 million d'euros dans les comptes sociaux de la société au 31 décembre 2006, et ce comme suit :

Participation dans Valtech Technologies, Inc. (USA)	1,00 million d'euros
Participation dans JV Chusik (Corée)	0,45 million d'euros
Participation dans Valtech Offshore	0,24 million d'euros

Compte tenu de ce qui précède, la société a enregistré une perte nette, après impôt et éléments exceptionnels, de 4 569 890 euros.

Il convient de souligner que les charges relatives à la dépréciation des participations acquises dans les filiales et à la réduction de la valeur sur l'activité Axeboss n'ont eu aucune incidence sur les résultats consolidés du groupe.

Bilan

Evolution du capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Le capital de Valtech SA a été augmenté au cours de l'exercice 2006 d'un montant de 18 236,82408 euros pour être porté à 1 301 086,72104 euros. Les augmentations de capital assorties de primes d'émission d'un montant total de 410 139,19357 euros correspondent aux opérations suivantes :

Date de réalisation définitive de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission	Montants successifs du capital social	Nombre cumulé d'actions
12/05/06 (CA)	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99 – Plan A	38 920	593,1408 €	/	1 283 443,03776 €	84.200.388
12/05/06 (CA)	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 25/10/02	61 075	930,783 €	22.888,467 €	1 284 373,82076 €	84.261.463
12/05/06 (CA)	Exercice BSPCE consentis par le CA du 25/10/02	157.300	2.397,252 €	58.949,748 €	1 286 771,07276 €	84 418 .763
12/02/07 (CA)	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99 Plan A	253 570	3 864,4068 €	/	1 290 635,47956 €	84 672 333
12/02/07 (CA)	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99 Plan B	241 753	3 684,31572 €	143 661,72025 €	1 294 319,79528 €	84 914 086
12/02/07 (CA)	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 25/10/02	428 174	6 525,37176 €	160 462,48824 €	1 300 845,16704 €	85 342 260
12/02/07 (CA)	Exercice BSPCE consentis par le CA du 25/10/02	15 850	241,554 €	5 939,9460 €	1 301 086,72104 €	85 358 110
TOTAL		1 196 642	18 236,82408 €	391 902,36949 €	1 301 086,72104 €	85 358 110

Détails du bilan

Les comptes sociaux de Valtech SA incluent des capitaux propres d'un montant de 55,6 millions d'euros (contre 56,9 millions d'euros en 2005). Les dettes financières s'élèvent à 4,5 millions d'euros et les disponibilités à 2,2 millions d'euros.

L'essentiel des actifs de Valtech est constitué des valeurs des participations dans ses filiales ainsi que des créances détenues vis-à-vis de ces filiales. Valtech continue de détenir une participation dans le capital de MEDHOST, éditeur de logiciels américain. La valeur de cette participation reste comptabilisée pour un montant identique à celui de 2005 de 0,3 million d'euros dans le bilan de Valtech SA.

II.2 PRISES DE PARTICIPATIONS & RESUME DES ACTIVITES DES FILIALES

Les participations détenues par Valtech SA sont les suivantes :

- 100% dans le capital de la société Valtech Training, filiale française,
- 100% dans le capital de la société ACDSI, filiale française,
- 100% dans le capital de la société Valtech Ltd, filiale anglaise,
- 100% dans le capital de la société Valtech Technologies Inc., filiale américaine,
- 100% dans le capital de la société Valtech AB, filiale suédoise,
- 100% dans le capital de la société Valtech A/S, filiale danoise,
- 100% dans le capital de la société Synaris AG, filiale allemande,
- 100% dans le capital de la société Majoris Ltd, filiale indienne,
- 95% dans le capital de la société Valtech Offshore, filiale française, 4,99% étant détenu par la société de droit américain, Chesapeake Group,
- 49% dans le capital de la société JV Chusik Hoesa Valtech, société coréenne,

Les chiffres d'affaires 2006 de ces filiales sont les suivants :

En milliers d' euros	
Valtech Training	5.645
ACDSI	1.981
Valtech Ltd.	20.356
Valtech Inc.	18.202
Valtech AB	7.457
Valtech A/S	8.931
Synaris AG	6.812
Majoris Ltd	9.671
Valtech Offshore (95%)	-
JV Chusik Hoesa Valtech (49%)	4.916

De plus, en octobre 2006, deux sociétés françaises supplémentaires (Valtech Axelboss SAS et Valtech Technologies Consulting SAS) dont le capital est détenu à 100% par Valtech SA ont été constituées en vue de permettre le cas échéant la filialisation des activités françaises opérationnelles. Cependant, rien a été engagé en 2006 et aucune de ces sociétés n'a eu d'activité en 2006.

II.3 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ENGAGES PAR VALTECH S.A.

Valtech n'a pas entrepris de travaux de recherche et développement significatifs en 2006.

III. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

Changements d'organisation en 2007

En mars 2007, le conseil d'administration a procédé à un réaménagement de la structure de la direction opérationnelle et financière du groupe. Cela n'a pas eu d'incidence sur la composition du conseil.

Toutefois, la Direction générale de Valtech a été modifiée par la démission d'Olivier Cavrel de son mandat de Directeur général adjoint. Jonahtan Poole a par été nommé en tant que nouveau Directeur général adjoint. Jean-Yves Hardy conserve son poste de Président Directeur Général.

D'un point de vue opérationnel :

- Jonathan Poole, ancien directeur général de Valtech UK reprend la direction opérationnelle et financière du groupe en tant que Directeur exécutif (CEO) du groupe.
- Lars Bladt, ancien directeur général de Valtech Danemark, a été nommé en qualité de Directeur opérationnel (COO) du groupe, sous la direction de Jonathan Poole.
- Olivier Cavrel a quitté sa fonction de Directeur opérationnel (COO) du groupe pour devenir à temps plein Directeur exécutif (CEO) de Valtech India. Il est installé de façon permanente à Bangalore depuis août 2006.
- Andy Stephens, ancien directeur financier au Royaume-Uni, a pris la fonction de Directeur financier (CFO) du groupe.

Activité depuis la clôture du dernier exercice

Le carnet de commandes du groupe a continué de s'étoffer, grâce à une série notable de nouveaux clients gagnés par l'activité américaine. La réduction des coûts est toujours l'un des objectifs prioritaires de la direction afin d'assurer que la croissance du chiffre d'affaires renforcera la rentabilité.

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007 s'est élevé à 27,3 millions d'euros (ce qui correspond à une hausse de 8% par rapport à la période correspondante en 2006) et les marges d'exploitation ont atteint 4,4%.

Ces résultats sont conformes aux prévisions données en fin d'année.

Perspectives d'avenir

- Nous confirmons nos prévisions pour l'année telles qu'indiquées dans notre communiqué de presse du 8 mars 2007.
- Nous tablons sur une croissance des ventes de 10% sur l'ensemble de l'exercice. L'essentiel de cette croissance sera réalisé au deuxième semestre. Le premier trimestre démarrera à un rythme moins soutenu (avec une croissance située entre 4 et 5%) et nous nous attendons à ce que bon nombre des nouvelles relations clients nouées en 2006 accroissent leur niveau de commande dans le courant de l'année.
- Nous pensons que Valtech sera en mesure de tirer profit de la croissance prévue du chiffre d'affaires et de doubler la marge d'exploitation qui devrait s'établir entre 6,5 et 8 millions d'euros. Une fois encore, le premier trimestre devrait connaître des résultats légèrement plus faibles (avec des marges d'exploitation entre 4 et 5%) puisque la rentabilité ne devrait pas encore bénéficier d'un certain nombre de réductions des coûts « corporate » mises en place récemment.
- Si nous parvenons à réaliser ce niveau de marges et les réductions des coûts planifiées, nous estimons que le résultat par action pourrait être de l'ordre de 5 à 6 centimes d'euro pour l'année.

IV. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

V. AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter la perte nette de Valtech SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, soit - 4 569 890 euros, au poste "Report à nouveau" qui sera ainsi porté de - 5 505 911 euros à -10 075 801 euros.

VI. CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-38 du code de commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir entre la Société et des administrateurs, des dirigeants ou des sociétés dans lesquelles les administrateurs ou dirigeants de la Société peuvent avoir des intérêts ou entre la Société et l'un de ses actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou entre la Société et une société contrôlant une société actionnaire détenant plus de 5% du capital social.

VII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal.

VIII. APPROBATION DES COMPTES

Nous vous remercions de bien vouloir approuver, après lecture des rapports des commissaires aux comptes, les comptes sociaux et consolidés qui vous ont été présentés.

IX. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE

IX. 1 RISQUES DE MARCHE

Risque de liquidité

Comme il a été dit plus haut, au 31 décembre 2006, Valtech avait des dettes pour un montant de 8 548 923 euros, comprenant :

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| • Des crédits-baux | 0,29 million d'euros |
| • Des découverts bancaires | 6,98 millions d'euros |
| • Autres crédits | 1,28 millions d'euros |

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes	Tirage au 31 décembre 2006	Échéances	Existence ou non des couvertures
Ligne de crédit spot FORTIS	5,26% (Euribor 3 mois + 2 points)	1 600 000 euros	1 100 000 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2%	400 000 euros	0 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,5%	5 000 000 euros	3 575 685 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt moyen terme FORTIS	5,626% Euribor 3 mois + 2 points	2 000 000 euros	1 086 321 euros		
Ligne de crédit SILICON VALLEY BANK	10,25 % variable	3 500 000 USD	2 400 000 USD		Garantie par les actifs de la société
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 2%	600 000 GBP	0 GBP	Avril 2007 (la banque a confirmé son accord pour renouvellement)	Garantie par les actifs de la société
Ligne de crédit Jyske Bank	9,25% variable	1 000 000 DKK	0 DKK		Sans garantie
ICICI Bank (prêt voiture)	3,5% fixe	1 562 400 INR	781 200 INR		
Ligne de crédit UTI Bank	8% fixe	INR 39,500,000	26 906 642 INR	Juin 2007	Dettes garanties par les actifs corporels

Les termes spécifiques de ces différents contrats de prêt sont les suivants :

- La première ligne de facilité de caisse FORTIS est détenue par Valtech SA pour un montant maximal de 1,6 million d'euros. Cette ligne ne comporte pas de « covenants » spécifiques mais peut être interrompue par Fortis en cas de "dégradation forte de l'activité de Valtech", sans que les conditions caractérisant cette « forte dégradation » soient détaillées. En cas d'arrêt de cette ligne, Valtech SA peut transférer son besoin de tirage éventuel sur la ligne de crédit BNP Factor.
- La seconde ligne Fortis concerne Valtech Training pour un montant de 0,4 million d'euros. Cette ligne comporte des « covenants » similaires à ceux de la ligne de crédit principale de Valtech SA tel que décrit ci-dessus.
- La ligne BNP Factor d'affacturage concerne Valtech SA pour un montant maximal de 5 millions d'euros. Cette ligne ne comporte pas de « covenants » spécifiques et dépend du niveau de créances éligibles détenues par la Société.
- La ligne de crédit Silicon Valley Bank est détenue par Valtech US pour un montant total de 3,5 millions de dollars. Les principaux « covenants » sur cette ligne de crédit concernent le ratio de liquidité et les résultats de l'EBITDA (excédent brut d'exploitation) sur une période glissante de 3 mois. Le ratio de liquidité qui ne doit pas être inférieur à 1,5 minimum est défini comme le rapport entre la trésorerie

disponible sur le compte Silicon Valley Bank cumulée au montant des créances clients éligibles données en garantie à Silicon Valley Bank et aux dettes fournisseurs dues depuis plus de 60 jours. Le « covenant » concernant l'excédent brut d'exploitation de 3 mois est actuellement en cours de modification.

- La ligne de crédit HSBC détenue par Valtech UK est d'un montant limité à 600 000 GBP. Elle ne comporte pas de « covenants » spécifiques et est soumise à une renégociation et à un renouvellement annuels (le renouvellement doit intervenir en avril chaque année). HSBC a indiqué qu'il ne devrait y avoir aucune difficulté quant au renouvellement intervenant en avril 2007.

Risque de taux

	Total	A 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers				
Découverts bancaires (comprenant les montants de l'affacturage BNP)	6 981 000	6 981 000		
Crédit-Bail	289 000	289 000		
Autres prêts	1 279 000	928 000	351 000	
Actifs financiers				
Cautions données	2 910 000		1 136 000	1 774 000
Position nette avant gestion des risques	5 639 000	8 198 000	- 785 000	- 1 774 000
Hors bilan	N/A	N/A	N/A	N/A
Position nette après gestion des risques	5 639 000	8 198 000	- 785 000	- 1 774 000

- Les découverts bancaires font l'objet de différents taux d'intérêts selon les pays, tel que décrit dans le tableau ci-dessus.
- Les crédits-baux concernent principalement du matériel informatique et ont une durée moyenne de 3 ans.
- Les cautions correspondent à des engagements de loyers immobiliers. Selon les cas, certaines cautions génèrent des intérêts financiers auxquels le groupe pourra prétendre à la fin du bail. Le dépôt de 1,77 million d'euros, dont la durée est supérieure à 5 ans, correspond aux locaux de Londres dont le bail expirera en 2015.

Le risque de taux de Valtech provient des taux d'intérêt variables sur les lignes de crédit et d'affacturage en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Le montant d'emprunt maximum au titre de ces accords s'élève à 10,5 millions d'euros. A ce niveau emprunt, une variation de 1% des taux d'intérêt augmenterait les frais financiers de Valtech d'environ 105 000 euros.

Risque de change

La sensibilité des résultats du Groupe aux risques de change résulte de la traduction en euros (monnaies de référence des comptes de Valtech) des résultats libellés dans des monnaies autres que l'euro (celles des filiales et participations situées aux Etats Unis, au Royaume Uni, au Danemark, en Suède, en Inde et en Corée).

A l'exception de l'Inde, les sociétés du groupe Valtech concentrent traditionnellement leurs opérations sur leurs propres zones géographiques et leurs activités sont libellées en monnaie locale. Ainsi, les risques de change au titre de ces opérations sont limités.

Valtech dispose d'une activité significative en Inde de sous-traitance de projets vendus en monnaies locales par ses filiales en Europe et aux Etats-Unis. Les coûts de Valtech India sont constatés en « roupie ». La valeur de la « roupie » a tendance à fluctuer en liaison avec le dollar américain. Toute hausse ou baisse significative de la « roupie » indienne a un impact direct sur le coût de sous-traitance des filiales de Valtech.

L'objet du tableau suivant est de calculer le risque de perte en devises sur les actifs, passifs et engagements hors bilan sur la base d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de un pour cent de la devise dans laquelle les comptes sont établis face à la totalité des devises concernées.

	Dollar US	Livre Sterling	Couronne suédoise	Couronne danoise	Roupie indienne
Total actifs (net de facture intragroupe)	6 356	5 528	30 407	43 164	143 742
Prêt en devises hors zone *	0				
Actifs en devises après éliminations	6 356	5 528	30 407	43 164	143 742
Total actifs (A)	6 975	5 687	30 416	44 726	310 073
Dette en devises hors zone *(B) éliminations intercos (C)	147	(716)	(866)	(3 679)	(218 132)
Passifs en devises après éliminations (A)+(B)-(C)	7 122	4 971	29 550	41 047	91 941
Avals et cautions données en devises					
Position nette avant gestion du risque en devises [actifs (moins interco) - passifs (moins interco)]	(766)	557	857	2 117	51 801
Couverture					
Position nette après gestion du risque en devises – actif - (passif)	(766)	557	857	2 117	51 801
Taux de conversion	0,7580	1,4852	0,1107	0,1341	0,01718
Position nette avant gestion du risque en euros	(580)	827	95	284	890
Position nette après gestion du risque en euros	(580)	827	95	284	890
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 cent d'euros par rapport à la devise	(6)	8	1	2	9

Risque sur actions

Valtech possède 214 900 actions propres (voir Note 10.2 des annexes des comptes consolidés). Le cours desdites actions fluctue, par définition, selon les conditions du marché boursier.

IX. 2 ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Valtech a souscrit dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle,
2. assurance des locaux et matériels utilisés,
3. assurances des véhicules de la société utilisés par les employés,
4. assurances en responsabilité civile pour les conséquences de malfaçon sur les systèmes informatiques auxquels Valtech contribue,
5. assurances des dirigeants de chaque filiale.

Les couvertures d'assurance suivantes étaient en vigueur au 31 décembre 2006 :

	Responsabilité Civile (4.)	Assurances Multi-risques (incluant les risques 1.2. et 3. ci-dessus)	Responsabilité civile des mandataires sociaux (5.)
FRANCE			
Montant de la couverture	13 000 000 EUR	1 500 984 EUR	7 700 000 EUR
Montant de la prime	41 040 EUR	12 455 EUR	16 059 EUR
ROYAUME UNI			
Montant de la couverture	5 000 000 GBP	15 000 000 GBP	1 000 000 GBP
Montant de la prime	28 930 GBP	20 762 GBP	1 260 GBP
ETATS-UNIS			
Montant de la couverture	5 000 000 USD	14 451 000 USD	5 000 000 USD
Montant de la prime	56 815 USD	115 299 USD	29 182 USD
SUEDE			
Montant de la couverture	12 000 000 SKK	86 400 000 SEK	
Montant de la prime	0	349 752 SEK	
DANEMARK			
Montant de la couverture	3 000 000 DKK		
Montant de la prime	45 000 DKK	113 200 DKK	
INDIA			
Montant de la couverture		114 198 887 INR	
Montant de la prime		1 384 913 INR	
ALLEMAGNE			
Montant de la couverture		60 608 000 EUR	
Montant de la prime		20 492 EUR	

La société Valtech est soumise à un certain nombre d'obligations de confidentialité dans de nombreux territoires où elle exerce ses activités. Le conseil d'administration considère que donner davantage de détail sur le coût financier et les niveaux de couvertures en place dans chaque pays reviendrait à communiquer des informations sur lesquelles elle a un engagement de confidentialité. Valtech estime toutefois que les assurances souscrites dans chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels. Les consultants de Valtech effectuent l'essentiel de leurs tâches dans les locaux des clients et il a été estimé qu'aucun sinistre (feu, explosion, etc) dans un des bureaux de Valtech ne pourrait entraîner une perte de chiffre d'affaires supérieure à 1% du chiffre d'affaires mensuel du groupe. Un tel sinistre ne saurait par ailleurs se prolonger au-delà d'une durée d'un mois. Ainsi, à l'exception du Royaume-Uni où Valtech exerce son activité au sein de la City à Londres, les activités de Valtech n'ont souscrit à aucune assurance relative à une interruption d'activité prolongée.

IX. 4 RISQUES LIÉS AUX COMPLÉMENTS DE PRIX A PAYER

Valtech s'est engagé à payer des compléments de prix sur les opérations suivantes :

Pour PAR No 1 Interactive A/S :

- Suite à l'acquisition faite en octobre 2005, la société Valtech A/S détient désormais 100% de la société ci-dessus. Suivant l'acte d'acquisition, certains compléments de prix ultérieurs peuvent influencer sur le prix d'acquisition. Ces montants sont provisionnés en totalité pour 48 042 euros. Les montants définitifs s'y rapportant seront connus au cours du 1^{er} semestre 2007.

Pour ACDSI :

- Comme indiqué ci-dessus, l'acquisition de ACSDI (l'agence Web française de Valtech) en octobre 2005 comportait des clauses de révision du prix d'achat au moyen de compléments de prix éventuels. Ces montants ont également été provisionnés en totalité pour un montant de 939 772 euros. Les montants définitifs s'y rapportant seront connus d'ici la fin 2008.

X. INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Les activités de Valtech ne mettant en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication, ne constituent pas une agression de l'environnement naturel.

Des règles et procédures locales encouragent autant que possible les salariés à réduire leur utilisation des ressources non renouvelables, y compris en limitant leurs déplacements.

Dans cette mesure, il n'y a pas d'informations environnementales particulières à signaler.

XI. PERSONNEL SALARIÉ

XI.1 INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Informations concernant l'effectif	
Effectif total (<i>moyenne annuelle</i>) :	228
Embauches (<i>moyenne annuelle</i>):	
- embauches de CDI :	98
- embauches de CDD :	6 (y compris 5 stagiaires)
Difficultés éventuelles de recrutement (<i>analyses</i>)	Non
Motif des licenciements pour :	
- cause réelle et sérieuse :	3
- faute grave :	0
- faute lourde :	0
- suivi de transaction :	2
- économique :	0
Heures supplémentaires	Salaires forfaitaires annualisés de 218 jours pour les cadres. Heures supplémentaires pour les ETAM : 0 heures
Main d'œuvre extérieure à la Société	

Informations relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi : - effort de reclassement - réembauches et mesures d'accompagnement : (le cas échéant)	Néant
<i>Informations relatives au temps de travail</i>	
Organisation du temps de travail : - nombre de salariés à temps plein : - nombre de salariés à temps partiel :	223 5
Durée du travail pour les salariés : - à temps plein : - à temps partiel :	Horaire mensuel de 151,67 heures sauf pour les cadres itinérants qui sont au forfait de 218 j/an. Moyenne 174 heures
Motifs et durée de l'absentéisme : - maladie : (*) - accident du travail et trajet : (*) - maternité et paternité : (*) - congés autorisés (événements familiaux, congés formation) : - autres causes (injustifiées et congé sans solde) :	586 jours 0 jours 625 jours 83,50 jours pour des motifs familiaux et 355 jours pour formation 304,50 jours
Evolution annuelle de la rémunération : - charges sociales : - égalité professionnelle hommes/femmes :	Hausse du salaire de base de 2006 par rapport à 2005 de 3% Il n'y a pas de discrimination salariale entre les employés féminins et masculins
Relations professionnelles et bilans des accords collectifs :	Pas de Syndicat 1 seul accord collectif : 35 heures 2 comités d'entreprise d'établissement composés de 5 élus titulaires et de l' élu suppléant pour l'un et de l' élu titulaire pour l'autre – Réunions mensuelles 1 comité d'entreprise central qui se réunit 2 fois par an Délégué du personnel : 1 élu par établissement – Réunions mensuelles
Conditions d'hygiène et de sécurité : - existence ou non de risques majeurs : - fréquence des réunions du CHSCT : - taux d'accident du travail :	néant trimestrielle 0 %
Formation : - budget formation, en ce compris les salaires : - nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation en 2006	1,5 % 99
Emploi et insertion des travailleurs handicapés :	1
Œuvres sociales :	Néant
Importance de la sous-traitance :	Nombre sous-traitants en régie : 93 Nombre jours : 5 695 Nombre sous-traitant au forfait: 0
Informations relatives à la prise en compte, par la Société, de l'impact territorial de ses activités quant à l'emploi et au développement territorial	Néant
Eventuellement, relations avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les populations riveraines	Relation avec établissement d'enseignement pour les stagiaires, le recrutement
Importance de la sous-traitance et la façon dont la Société promeut auprès de ses filiales et s'assure du respect par ses dernières des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.	Néant
Façon dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.	Néant

XI.2 INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL DU GROUPE

Valtech avait 1 130 salariés et équivalents au 31 décembre 2006 en incluant les travailleurs indépendants et les sous-traitants (115 personnes).

Le tableau ci-dessous indique la répartition des salariés à la fin de chaque période indiquée :

	Au 31 décembre 2003	Au 31 décembre 2004	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2006
Salariés de Valtech	639	1 072	1 130	1 197
Dont Consultants	511	906	954	1 079

Le taux d'utilisation des consultants était de 87% en 2006.

Le taux d'utilisation est défini par le ratio entre le nombre total de jours facturés aux clients de la Société sur le nombre total de jours disponibles du personnel facturable hors week-end, jours fériés, congés et RTT.

Le personnel facturable représentait 90% des effectifs en 2006, enregistrant une hausse de 82% par rapport à 2005.

En vertu de la loi n°98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail et de la loi n°2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail, toutes les entreprises relevant de la législation française, employant plus de 20 salariés sont tenues d'appliquer les règles afférentes aux 35 heures de travail par semaine. Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 19 janvier 2000, cette durée légale est applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2000.

En outre et conformément à la législation applicable ci-dessus, un accord collectif a été signé le 22 juin 1999 entre les organisations patronales et les syndicats, parties à l'accord SYNTEC applicable aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil. Cet accord collectif a été étendu par un arrêté ministériel du 21 décembre 1999 aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil.

Le 21 décembre 1999, Valtech a conclu un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail avec les organisations syndicales CFDT et CFE-CGC. Cet accord vise l'ensemble du personnel de la Société à l'exclusion de ses cadres dirigeants. Cet accord est entré en vigueur le 31 décembre 1999.

XII. AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

XII.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2006

Nombre d'actions ordinaires émises : 85 358 110 actions ordinaires émises toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Il n'y a pas de valeur nominale.

Montant du capital émis et intégralement libéré : 1 301 086,72104 euros.

XII.2 CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES ET INDIVIDUELLES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est rappelé que le conseil d'administration a disposé au cours de l'exercice 2006 des délégations suivantes :

1. Délégation à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 457.304 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription (Assemblée générale du 4 avril 2002)

Délégation au conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en devises étrangères ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, dans le cadre de une ou plusieurs augmentations de capital à l'émission d'actions de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, la libération de ces actions pouvant être opérée en espèces ou par compensation de créances ; le montant des augmentations de capital pouvant être réalisées en application de la délégation susvisée, ne pourra excéder le montant nominal de **457.304 euros** ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu des conséquences sur le montant du capital des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément à la loi, par suite de l'émission de valeurs mobilières y compris de bons de souscription donnant accès à terme au capital.

Cette délégation est valable pour une durée de cinq à compter du 4 avril 2002. Cette autorisation n'a pas été utilisée et elle est désormais caduque.

2. Délégation à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 457.304 euros par incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfiques et autres ... (Assemblée générale du 4 avril 2002)

Délégation au conseil d'administration de tous pouvoirs à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'augmentation du capital social au moyen de l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion et d'apport ; la ou les augmentations de capital devant être réalisées par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du pair ou du nominal de chaque action composant le capital social ; Le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de cette délégation ne pourra excéder le montant nominal de 457.304 euros.

La délégation susvisée est valable pour une durée de cinq ans à compter du 4 avril 2002. Cette autorisation n'a pas été utilisée et elle est désormais caduque.

3. Délégation à l'effet d'émettre des obligations convertibles avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant maximum d'emprunt de 50 millions d'euros et d'augmentation de capital de 457.304 euros (Assemblée générale du 4 avril 2002)

Délégation au conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en devises étrangères ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'émission d'obligations convertibles de la société donnant droit à terme à des actions de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, la libération de la souscription desdites obligations pouvant être opérée en espèces ou par compensation de créances ; le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées en application de la délégation susvisée, ne pourra excéder le montant nominal de 457.304 euros ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée, étant précisé que, ce plafond est fixé compte non tenu des conséquences sur le montant du capital des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément à la loi, par suite de l'émission de valeurs mobilières y compris de bons de souscription donnant accès à terme au capital ; la durée des emprunts ne pourra être supérieure à 20 ans. Le montant nominal des obligations pouvant être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 50.000.000 euros ou sa contre-valeur en toute autre monnaie autorisée.

La délégation susvisée est valable pour une durée de cinq ans à compter du 4 avril 2002. Cette autorisation n'a pas été utilisée et elle est désormais caduque.

4. Suspension des délégations octroyées au conseil d'administration en période d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange sur les titres de la société

En application de l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 et depuis cette date, les délégations octroyées au conseil d'administration et détaillées ci-dessus à l'effet de procéder à des augmentations de capital de la société, sont désormais suspendues en période d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange sur les titres de la société, sauf si leur utilisation s'inscrit dans le cours normal de l'activité de la société et que leur mise en œuvre n'est pas susceptible de faire échouer l'offre.

5. Plafond global cumulé des autorisations sus décrites (Assemblée générale du 4 avril 2002 et du 27 juin 2003) :

Le plafond global cumulé de l'ensemble de ces autorisations a été fixé à :

- 457.304 euros pour le montant maximum nominal des augmentations du capital social immédiates ou à terme, étant précisé que s'ajoutera, le cas échéant, à ce montant nominal, celui des actions supplémentaires qui seront émises pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières ou d'options donnant droit à des actions,

- 50.000.000 euros, pour le montant nominal des obligations pouvant être émises.

6. Tableaux récapitulatifs des autorisations consenties et encore en cours de validité au cours de l'exercice 2006 en vue de l'émission de titres de capital et de créance et niveau de leur utilisation.

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle au 31.12.04 (1)
Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription	04/04/2002	Caduques au 04/04/2007	457.304 €	/	348 891 €
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	04/04/2002	Caduques au 04/04/2007	457.304 €	/	348 891 €
Emission d'obligations convertibles avec maintien du droit préférentiel de souscription	04/04/2002	Caduques au 04/04/2007	457.304 Plafond du montant de l'emprunt obligataire : 50.000.000 euros	/	348 891 €
Plafond global à l'ensemble des autorisations ci-dessus			457 304 € Plafond du montant de l'emprunt obligataire : 50 000 000 euros	/	348 891 €

XII.3 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

XII.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

XII.4.1 Bons de souscription d'actions potentiels

2 607 691 bons de souscription d'action autonomes (non cotés) sont encore susceptibles d'être émis et attribués gratuitement aux titulaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise émis avant le 30 juillet 2003 qui viendraient à exercer leur bons et ce, jusqu'au 2 novembre 2007. Cette attribution a été prévue dans le cadre de la réservation des droits des titulaires de bons préexistant à l'attribution gratuite de bons réalisée le 30 juillet 2003. Ces bons donnent droit pendant 8 jours à compter de leur création à la souscription à raison de 10 bons à une action nouvelle à un prix de 1,50 € Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre ressort ainsi à 260 769 actions nouvelles.

XII.4.2 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE)

Un tableau exhaustif des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise émis par la société et en cours de validité dans le cadre des autorisations conférées par l'assemblée générale figure au § **XII.4.5** ci-après.

XII.4.3 Options de souscription d'actions

(Cf. le rapport spécial établi par le conseil d'administration en application de l'article L.225.184 al.1 du code de commerce.)

Un tableau exhaustif des options de souscription émises par la société dans le cadre des autorisations conférées par l'assemblée générale et en cours de validité figure au § **XII.4.5** ci-après.

XII.4.4 Ajustements apportés aux conditions d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières composées émises par la Société

Il est rappelé que, suite à l'attribution gratuite des bons de souscription d'actions du 30 juillet 2003, il a été procédé aux ajustements suivants, conformément aux dispositions légales :

Conformément aux différentes autorisations conférées à cet effet au conseil d'administration par les assemblées ayant autorisé ou décidé l'émission ou l'attribution de valeurs mobilières composées (ABSA, BSA et BSPCE), le conseil d'administration du 9 juillet 2003 a décidé en application des dispositions de l'article 171 du décret du 23 mars 1967, en vue de préserver les droits des titulaires de bons de souscription d'actions, d'actions à bons de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise préexistants, d'attribuer gratuitement à chaque titulaire de bons préexistants qui viendrait à les exercer un nouveau bon de souscription d'action par action nouvelle émise, en vue de lui permettre de souscrire dans les mêmes conditions et proportions que les actionnaires actuels de la société, des actions nouvelles de la société.

Ainsi, il a été prévu que chaque titulaire se verrait attribuer un nouveau bon de souscription d'action par action nouvelle émise en exercice des bons préexistants ; ces nouveaux bons de souscription ne seraient pas admis aux négociations sur un marché réglementé et revêtiraient obligatoirement la forme nominative. Toutefois, ils seraient cessibles.

Dix nouveaux bons de souscription permettraient de souscrire à une action nouvelle émise au prix de 1,50 €

Ces nouveaux bons de souscription devaient être exerçables :

- pour les titulaires ayant exercé leurs bons de souscription d'action et de BSPCE préexistants, avant la fin de la période d'exercice des BSA gratuits, jusqu'à la fin de cette même période, (ces bons sont donc caducs depuis le 29 juillet 2005 – voir § XII.4.1 ci-dessus)
- pour les titulaires ayant exercé leurs BSPCE préexistants, après la fin de la période d'exercice des BSA gratuits, au plus tard dans les huit jours suivant leur exercice. Compte tenu de l'expiration des BSPCE concernés le 25 octobre 2007, le délai de souscription de ces BSA gratuits expirera le 2 novembre 2007.

Les principes retenus pour la gestion et la jouissance des actions nouvelles émises en exercice des nouveaux bons de souscription gratuits non cotés seront identiques à ceux retenus pour les actions nouvelles émises en exercice des BSA gratuits cotés.

Comme il a été indiqué dans le § XII.4.4 ci-dessus, il pourra encore résulter de cette décision et compte tenu des BSPCE encore exerçables au 31.12.06, la création de 260 769 actions nouvelles supplémentaires à souscrire au prix unitaire de 1,50 €

XII.4.5 Résumé sous forme de tableaux des titres ou droits encore exerçables

Plans d'option de souscription d'actions

Autorisation de l'assemblée	09/02/99	09/02/99	05/11/99
Date du conseil	16/02/99	16/02/99	19/04/01
Options attribuées	985 410	459 660	2 440 169
Actions de capital potentiel (1)	53 490	173 092	0
Prix de souscription	0,01524 €	0,60949 €	5,5 €
Date d'expiration	16/02/09	16/02/09	19/04/06
Options annulées	247 490	0	2 317 045
Options exercées au 31/12/2006	684 430	286 568	0

Autorisation de l'assemblée	05/11/99	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	03/10/01	25/10/02	24/09/03
Options attribuées	3 680 379	4 766 784	468 131
Actions de capital potentiel (1)	0	911 221	157 645
Prix de souscription	1,43 €	0,39 €	1,03 €
Date d'expiration	03/10/06	25/10/07	23/09/08
Options annulées	3 414 478	1 068 516	310 486
Options exercées au 31/12/2006	24 500	2 787 047	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	31/12/03	26/01/04	09/04/04
Options attribuées	1 102 500	317 600	757 071
Actions de capital potentiel (1)	565 000	207 000	501 071
Prix de souscription	0,90 €	0,90 €	0,98€
Date d'expiration	30/12/08	25/01/09	08/04/09
Options annulées	537 500	110 600	256 000
Options exercées au 31/12/2006	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	29/06/04	07/09/04	13/12/04
Options attribuées	36 000	175 000	18 500
Actions de capital potentiel (1)	0	118 000	4 000
Prix de souscription	0,89 €	0,68 €	0,96 €
Date d'expiration	28/06/09	06/09/09	12/12/09
Options annulées	0	57 000	14 500
Options exercées au 31/12/2006	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02
Date du conseil	30/05/05
Options attribuées	2 128 500
Actions de capital potentiel (1)	1 620 000
Prix de souscription	0,87 €
Date d'expiration	29/05/10
Options annulées	508 500
Options exercées au 31/12/2006	0

(1) Déduction faite des options allouées à des salariés ayant quitté le groupe et dont les options sont ainsi devenues caduques

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	27/06/03	27/06/03
Date du conseil	25/10/02	26/01/04	09/04/04
Bons attribués	5 844 675	162 000	1 311 426
Actions de capital potentiel (1)	2 632 655	47 000	1 183 926
Prix de souscription	0,39 €	0,97 €	0,98 €
Date d'expiration	25/10/07	25/01/09	08/04/09
Bons annulés	604 329	115 000	127 500
Bons exercés au 31/12/2006	2 434 541+ 15850+157300 = 2 607 691	0	0

(1) Déduction faite des bons alloués à des salariés ayant quitté le groupe et dont les bons sont ainsi devenus caducs

Bons de souscription d'actions autonomes (potentiels)

Date de l'assemblée	27/06/03
Date du conseil ou de la décision du Président	22/07/03
Type de bons	Bons autonomes non cotés
Bons autorisés potentiels	2 607 691 bons potentiels de réservation de droits
Prix de souscription du bon	gratuit
Bons souscrits	/
Actions de capital potentiel	260 769
Prix d'exercice du bon (10 bons donnant droit de souscrire à une action)	1,50 €
Date d'expiration pour l'exercice du bon	= date d'expiration de validité des premiers titres + 8 jours ou en tout état de cause le 02/11/07

XII.4.6 Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société (au 31 décembre 2006)

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice	Détenteurs de ces instruments	Période d'exercice	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
Capital initial : nombre d'actions composant le capital social au 31.12.06 : 85 358 110						
Options de souscription d'actions	16.02.99	0,01524 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 12.04.99 au 16.02.09	53 490	0,06%
Options de souscription d'actions	16.02.99	0,60949 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 12.04.99 au 16.02.09	173 092	0,19%
Options de souscription d'actions	25.10.02	0,39 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 01.12.02 au 25.10.07	911 221	1,02%
Options de souscription d'actions	24.09.03	1,03 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 24.09.04 au 23.09.08	157 645	0,18%
Options de souscription d'actions	31.12.03	0,90 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 31.12.03 au 30.12.08	565 000	0,63%
Options de souscription d'actions	26.01.04	0,90 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 26.01.05 au 25.01.09	207 000	0,23%
Options de souscription d'actions	09.04.04	0,98 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 09.04.05 au 08.04.09	201 071	0,22%
Options de souscription d'actions	07.09.04	0,68 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 07.09.05 au 06.09.09	118 000	0,13%
Options de souscription d'actions	13.12.04	0,96 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 13.12.05 au 12.12.09	4 000	0,00%
Options de souscription d'actions	30.05.05	0,87 €	Salariés / Dirigeants français et étrangers	Du 30.05.09 au 29.05.10	1 620 000	2,81 %
Dilution potentielle (options) sur la base d'un nombre d'actions de capital porté à 89 368 329					4 010 519	4,49%
BSPCE	25.10.02	0,39 €	Salariés / Dirigeants français	Du 01.12.02 au 25.10.07	2 632 655	2,95%
BSPCE	26.01.04	0,97 €	Salariés / Dirigeants français	Du 26.01.05 au 25.01.09	47.000	0,05%
BSPCE	09.04.04	0,98 €	Salariés / Dirigeants français	Du 09.04.05 au 08.04.09	1 183 926	1,33%
Dilution potentielle (BSPCE) sur la base d'un nombre d'actions de capital porté à 89 221 691					3 863 581	4,33%
Dilution potentielle pouvant résulter de la réservation des droits des titulaires de bons et BSPCE existants au 29.07.03 (BSA potentiels)	09.07.03 (date du CA)	1,50€	Titulaires de bons et BSPCE existants au 29.07.03		260 769	0,30%
Dilution potentielle (BSA potentiels) sur la base d'un nombre d'actions de capital porté à 85 618 879					260 769	0,33%
Dilution potentielle totale sur la base d'un nombre d'actions de capital porté à 93 492 979					8 134 869	8,70%

XII.5 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

XII.5.1 Actionnariat de la société au 31 décembre 2006

Actionnaires	Nombre	% capital	% droit de vote
Jean-Yves Hardy	987 505	1,16	1,16
Olivier Cavrel (bloc familial)	3 022 000	3,54	3,55
Douglas Land	200 000	0,23	0,23
Jens Heimburger	2 393 132	2,80	2,81
Jean-Claude Turri (bloc familial)	1 427 813	1,67	1,68
Total Dirigeants (1)	8 030 450	9,41	9,43
Autodétention	214 900	0,25	/
Public	77 112 760	90,34	90,57
Total	85 358 110	100,00	100,00

(1) Il s'agit des membres du conseil d'administration (au 31.12.06) et de leur groupe familial et des sociétés qu'ils contrôlent

La Société n'ayant pas émis d'actions à droit de vote double, la répartition des droits de vote est équivalente à la répartition du capital (sous réserve des actions d'auto-détention).

XII.5.2 Franchissement de seuil

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré en 2006 ou en 2005.

XII.5.3 Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de la Société.

XII.5.4 Actionnariat salarié

En application des règles de l'article L.225.102 alinéa 1 du code de commerce, il est précisé que les salariés de la Société et du groupe ne détiennent aucune action de la Société au titre des articles L 443-1 et s. et L 442-7 du Code du Travail, L 214-39 et L 214-40 du code monétaire et financier. Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles sus décrits.

La dernière proposition faite aux actionnaires de procéder à une ou plusieurs augmentation de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'assemblée générale mixte du 27 juin 2003 a été refusée par ladite assemblée.

En 2006, aucune assemblée générale extraordinaire n'a pu être réunie faute de pouvoir réunir le quorum requis, pour statuer notamment sur l'obligation triennale de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un plan d'épargne entreprise. Nous vous soumettons une telle résolution dans le cadre de la convocation de la présente assemblée.

XII.6 EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La Société est cotée sur le "Nouveau Marché" depuis le 12 avril 1999.

Elle est désormais inscrite sur le marché Eurolist Compartiment «C».

La Société considère que la liquidité constatée sur l'action Valtech ne nécessite pas l'existence d'un contrat de tenue de marché. Le contrat en place avec la société Aurel Leven a été résilié en 2003.

Le tableau suivant retrace les évolutions des cours de clôture et le volume des transactions de l'action de la Société pour la période allant d'octobre 2004 à mars 2007 :

Volumes des transactions et évolution des cours de l'action, en euros :

Mois	Nombre de séances	Cours du mois		Titres échangés	Capitalisation boursière (€ (1))
		Plus haut	Plus bas		
Octobre 2004	21	0,84	0,76	15 362 736	62 825 314
Novembre 2004	22	1,09	0,8	61 351 703	74 669 098
Décembre 2004	23	1	0,83	29 395 250	71 830 162
Janvier 2005	21	0,96	0,87	23 603 784	75 825 024
Février 2005	20	1,01	0,89	15 116 280	78 533 060
Mars 2005	21	0,97	0,85	10 421 976	75 229 850
Avril 2005	21	0,92	0,84	5 017 406	73 642 723
Mai 2005	22	0,91	0,85	2 275 315	72 502 712
Juin 2005	22	0,94	0,85	4 802 018	74 780 284
Juillet 2005	21	0,89	0,81	5 160 804	71 143 399
Août 2005	23	0,87	0,77	3 500 712	63 370 074
Septembre 2005	22	0,88	0,76	9 358 240	66 391 227
Octobre 2005	21	0,82	0,71	3 228 845	64 621 589
Novembre 2005	22	0,74	0,65	4 178 877	57 584 615
Décembre 2005	21	0,69	0,62	5 533 113	54 997 943
Janvier 2006	22	0,77	0,63	6 918 283	59 372 090
Février 2006	20	0,76	0,66	9 166 237	58 534 300
Mars 2006	23	0,76	0,68	7 739 201	59 352 130
Avril 2006	18	0,85	0,67	27 204 574	62 747 050
Mai 2006	22	0,75	0,65	7 037 256	59 054 762
Juin 2006	22	0,68	0,55	4 584 893	51 802 423
Juillet 2006	21	0,60	0,54	2 367 792	48 641 287
Août 2006	23	0,64	0,54	4 424 488	49 513 440
Septembre 2006	21	0,65	0,57	3 028 364	51 415 047
Octobre 2006	22	0,63	0,57	3 988 631	49 807 070
Novembre 2006	22	0,68	0,59	8 526 380	52 991 960
Décembre 2006	19	0,67	0,58	11 538 501	51 317 722
Janvier 2007	22	0,73	0,63	11 118 151	57 228 733
Février 2007	20	0,72	0,63	7,872,620	58 683 701
Mars 2007	22	0,69	0,60	7 107 585	55 909 562
Du 2 avril au 20 avril 2007	13	0,69	0,64	2 757 424	57 518 234

(1) calculée sur la base de la moyenne des cours de clôture du mois

Source Euronext

XII.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS AU 31 DECEMBRE 2006

Au 31 décembre 2006, la Société détenait 214 900 actions propres dans les conditions suivantes au titre de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés, qui ont été achetées en 1998, avant l'introduction en bourse de la Société, pour 67 865 €

Valeur des actions détenues à la clôture évaluée au cours d'achat : 67 865 €

Valeur nette de ces mêmes titres dans le bilan au 31 décembre 2006 : 67 865 €

Valeur nominale de ces actions (pair) : 0,01524 €

Valeur de ces actions à la valeur nominale : 3.275,08 €

Fraction du capital que ces actions représentent au 31 décembre 2006 : 0,25%

Au cours du dernier exercice clos, la Société n'a acheté aucune action et n'en a vendu aucune.

Aucune opération n'est intervenue depuis le 31 décembre 2004.

XII.8 DERNIER PROGRAMME DE RACHAT ET DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

Le programme de rachat (visa n°02-0684) en date du 5 juin 2002 a pris fin le 4 décembre 2003. Son renouvellement n'a pas été demandé aux actionnaires en 2003 ni en 2004.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 30 juin 2005 mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2005.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 26 juin 2006 mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2006.

Une autorisation de mise en place d'un nouveau programme de rachat est proposée à l'assemblée de 2007. Les détails concernant cette demande d'autorisation figurent dans la résolution concernée.

Cette autorisation serait destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution d'actions gratuites ;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors du marché, notamment de gré à gré, et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions en respectant la limite ci-après indiquée :

- prix maximum d'achat : 1,00 € par action,

sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions serait de 6 000 000 €. Le total des actions détenues ne pourrait dépasser 7,03 % du capital social, soit 6.000.000 actions, compte non tenu des actions déjà auto-détenues.

XIII. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

XIII.1 REPARTITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES EN 2006

Le tableau ci-dessous présente la situation des différents administrateurs de Valtech SA au regard des prescriptions légales et des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nom - Prénom	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés	
Jean-Yves Hardy	21.12.1992	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2006	Président Directeur Général	/	<i>Groupe Valtech</i> Valtech Training (France) Valtech Offshore (France) VALTECH Inc. (U.S.A) Valtech Ltd (U.K) DIGITAL ESP.Inc (USA) SYNARIS AG (Allemagne) VALTECH A/S (Danemark) JV Chusik Hoesa Valtech (Corée) Valtech India Majoris (Inde) <i>Hors groupe</i> BANG (France)	<i>Fonctions / mandats</i> Président Président Directeur Général "Chairman" "Member of the Board" "Chairman" "Chairman of the Supervisory Board" "Member of the Board" "Chairman" "Member of the Board" "Director" Gérant
Olivier Cavrel	3.10.1997	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2006	Directeur Général Délégué	/	<i>Groupe Valtech</i> VALTECH A/S (Danemark) SYNARIS AG (Allemagne) Valtech Offshore (France) Valtech India (Inde) Majoris (Inde) <i>Hors groupe</i> FINAERO (France) IMRAN	"Member of the Board" "Member of the Supervisory Board" Administrateur "Member of the Board" "Director" Représentant permanent de HCC, administrateur Gérant
Douglas Land	31.12.2003	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2006		Chief Executive Officer de Chesapeake Group	<i>Groupe Valtech</i> Valtech Offshore SA Majoris (Inde) <i>Hors groupe</i> Covansys Corporation Chesapeake Group	Administrateur "Director" "Director " "Chief executive Officer "

Jens Heimburger	13.07.2000	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2011		/	<p><i>Groupe Valtech</i> Valtech A/S (Danemark)</p> <p><i>Hors groupe</i> Daniamant Holding A/S Genpack A/S Elinette A/S Lindon Company A/S La Familia A/S M2 A/S M2 Sommerhuse A/S M2 Fritidshuse A/S M2 Development ApS M2 Stautrup A/S Waveplane A/S Bølgeinvest ApS Fuglsang Sø A/S Dansk Generationsskifte A/S Dansk Generationsskifte Kapital I A/S Astion Pharma A/S Schou Holding A/S IQS A/S Krogedammen A/S</p>	<p>Director</p> <p>Chairman Chairman Chairman Chairman Chairman Chairman Chairman Chairman Chairman Chairman Chairman Chairman Chairman Chairman Director Director Director Director Director Director Director</p>
Jean-Claude Turri	29.11.2002	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2007	Directeur de l'activité Consulting	/	<p><i>Hors Groupe</i> AGARIK SA IFIS Groupe Ouroumoff Cash Affaire</p>	<p>Président du conseil de surveillance Président du conseil d'administration Gérant Membre du conseil de Surveillance</p>

XIII.2 PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU MANDAT DE TROIS ADMINISTRATEURS

Le mandat d'administrateur de Messieurs Jean-Yves Hardy, Olivier Cavrel et Douglas Land arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006, nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une durée de six années.

XIII.3 ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Valtech n'a pas d'administrateur indépendant, membre de son conseil d'administration.

XIII.4 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Voir le rapport du Président sur les procédures internes.

XIII.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société ne dispose pas pour le moment de règlement intérieur mais étudie actuellement la mise en place d'un tel règlement.

Les administrateurs de Valtech ne peuvent acheter ou vendre des actions de Valtech pendant les 10 jours de bourse précédant toute annonce de résultats de la société. Ils ne peuvent non plus acheter ou vendre des actions de Valtech à partir du jour où le conseil d'administration a connaissance d'une information majeure pouvant avoir une influence sur le cours de bourse, jusqu'au jour où cette information est rendue publique.

Voir également le rapport du Président sur les procédures internes.

XIII.6 JETONS DE PRESENCE

Il a été distribué en 2006 des jetons de présence pour 89 220 euros par rapport à un montant autorisé de 100 000 euros.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée la distribution pour 2007 d'un montant global maximum de jetons de présence de 40.000 euros.

XIII.7 REMUNERATIONS 2006 ET INTERETS DES DIRIGEANTS

XIII.7.1 Rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs et indirects, perçus par chaque mandataire social dans le groupe et hors du groupe et honoraires perçus par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts.

XIII.7.1.1 – Rémunérations directes versées au cours de l'exercice 2006 par Valtech ou ses filiales

Nom	Fonctions	Type de rémunération	Montant annuel 2006	Montant annuel 2005
Jean-Yves Hardy	Directeur Général et Président du conseil d'administration	Directeur Général	Rémunération DG fixe brute: 36 000 € Avantage en nature DG : Néant Rémunération DG variable : Néant Jetons de présence : Néant	Rémunération DG fixe brute: 36 000 € Avantage en nature DG : Néant Rémunération DG variable : Néant Jetons de présence : Néant
Olivier Cavrel	Directeur général délégué administrateur	Directeur général Délégué CEO de Valtech India	Rémunération DGD fixe brute : 36 000 € Avantage en nature DG : Néant Rémunération DGD variable brute : Néant Jetons de présence : Néant Avantage en nature versé par Valtech India : 18 560 €	Rémunération DGD fixe brute : 36 000 € Avantage en nature DG : Néant Rémunération DGD variable brute : 20 650 € (versée en 2005 au titre de l'exercice 2004) Jetons de présence : Néant
Douglas Land	Administrateur	Jetons de présence	Jetons de présence : 36 480 €(48 000 \$)	Salaires fixe versé par Valtech Inc. : 25.000 \$ Jetons de présence : Néant
Jens Heimbürger	Administrateur	Jetons de présence	Jetons de présence : 52 740 €	Néant
Jean-Claude Turri	Administrateur	Directeur	Salaires fixe brut : 6.120 € Jetons de présence : Néant	Salaires fixe brut : 6.120 € Jetons de présence : Néant

Ni la société ni aucune de ses filiales n'ont pris d'engagement particulier (hors cotisations obligatoires) vis à vis des dirigeants en matière de retraite ou en cas de cessation de leur mandat en tant que tel.

XIII.7.1.2 – Rémunérations indirectes et/ou honoraires perçus par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts et versés par Valtech ou ses filiales

Sociétés concernées	Type de rémunération	Administrateur concerné	% de détention par l'administrateur concerné dans la société concernée	Montant annuel 2006	Montant annuel 2005
Conventions entre VALTECH SA et la société BANG	Honoraires	Jean-Yves Hardy	69,14%	Honoraire fixe : 225 500 € Indemnité de voyage : 26 400 € Honoraire variable au titre de l'exercice 2006 : Néant Honoraire variable au titre de l'exercice 2005 : 31 765 €	Honoraire fixe : 178 833 € Honoraire variable : 35 000 €
Conventions avec la société IMRAN	Honoraires	Olivier Cavrel	100%	Honoraire fixe : 225 500 € Honoraire fixe au titre de l'exercice 2005 : 20 500 € Indemnité de voyage : 62 400 € Honoraire variable au titre de l'exercice 2006: Néant	Honoraire fixe : 225 500 € Honoraire variable : Néant
Conventions entre VALTECH SA et la société GROUPE OUROUMOFF	Honoraires	Jean-ClaudeTurri (1)	99,99%	Honoraire fixe : 273 400 € Indemnité de voyage : 4 000 € Honoraire variable au titre de 2006 : Néant Honoraire variable au titre de l'exercice 2005 : 41 099 €	Honoraire fixe : 225 000 € Honoraire variable : 13 006 €
Conventions entre VALTECH A/S (Danemark) et la société HEIMBURGER HOLDING APS	Honoraires	Jens Heimburger	100%	Néant	Honoraire fixe : 86 080 €
Convention entre VALTECH SA et la société CHESAPEAKE GROUP	Honoraires	Douglas Land	50%	Néant	Honoraires : 425.000 \$

(1) Dans un soucis d'exhaustivité, voir également les informations données ci-après concernant la convention d'apporteur d'affaires réciproque conclue en 2006 entre VALTECH et la société IFIS .

□ **PRESENTATION DES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE VALTECH ET LES SOCIETES « BANG », « IMRAN » et « GROUPE OUROUMOFF » SIGNEES POUR L'EXERCICE 2006**

Les conventions de prestations en vigueur en 2005 ont été résiliées sans indemnité lors de la signature des nouvelles conventions qui vous sont présentées ci-après.

Les conventions conclues par Valtech avec Groupe Ouroumoff, Imran et Bang déterminent les prestations qui seront fournies par chacune des sociétés prestataires ; les honoraires correspondants ont été fixés selon les mêmes principes pour les trois conventions. Ces conventions ont donné lieu au versement des montants mentionnés au XIII.7.1.3.

1/ Prestations rendues par chacun des trois prestataires

GROUPE OUROUMOFF fournit à Valtech et ses filiales les prestations suivantes :

1- des prestations de services pour son département «Valtech Axelboss », dans les domaines suivants :

- direction et gestion, notamment financière,
- marketing et vente,
- suivi des applications du savoir-faire français à l'étranger,

2- la réalisation d'activité de sous-traitance de prestations de conseils auprès des clients finaux vendus par « Valtech Axelboss »,

3- l'encadrement de l'activité de « non global sourcing » de Valtech Allemagne et l'assistance de Valtech Allemagne en vue d'introduire les services de « Valtech consulting management » sur le marché local.

IMRAN fournit des prestations de services à Valtech et ses filiales dans les domaines suivants :

(a) définition, développement et mise en œuvre des stratégies de développement des activités de conseil en technologie de l'information pour l'ensemble du groupe Valtech, réalisées aux Etats Unis et en Angleterre ;

(b) définition, développement et mise en œuvre des stratégies de développement des activités de la division « Global Sourcing » pour l'ensemble du groupe Valtech, réalisées en France, aux Etats Unis, en Angleterre, en Allemagne et en Inde.

BANG fournit des prestations de services à Valtech et ses filiales dans les domaines suivants :

(a) définition, développement et mise en œuvre en France des stratégies de développement :

- en France, des activités de la société Valtech Training, de la société ACDSI (ou « Valtech Agency ») et des activités de services technologiques de Valtech SA,
- en Scandinavie, des activités de Ahead International (Valtech Danemark) et Valtech AB (Valtech Suède) ;

(b) définition, développement et mise en œuvre de la stratégie de recherche et développement du groupe en particulier dans le cadre du projet de « Valtech software Factory » (Extranet de gestion de projets multinationaux) ;

- (c) définition et gestion de projet de « Valtech worldwide branding » et la stratégie de communication.

2/ Présentation des rémunérations des services rendus

Pour chaque contrat, les rémunérations des prestations rendues sont déterminées d'une part, sur la base d'honoraires fixes, complétée d'une indemnisation complémentaire pour chaque jour passé à l'étranger et d'autre part, par le versement d'honoraires de résultat calculé dans les conditions suivantes :

1. Honoraires déterminés en fonction de la réalisation ou non d'objectifs définis sur l'EBIT consolidé du groupe sur les trois prochains exercices, l'EBIT_{200x} étant défini comme le résultat avant intérêts et impôts du groupe Valtech tel qu'il ressortira des comptes consolidés de l'exercice 200X arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par les commissaires aux comptes.

2. Honoraires déterminés en fonction du cours de l'action Valtech, les cours atteints pendant une certaine durée donnant lieu à indemnisation sont 1,25 €, 1,75 € et 2,25 €

En tout état de cause, le montant annuel hors taxe des honoraires variables ci-dessus ne pourra en aucun cas excéder globalement, pour chaque contrat, 200.000 euros au titre de l'exercice 2006, 270.000 euros pour l'exercice 2007 et 400.000 euros pour l'exercice 2008.

3/ Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Chaque contrat a été conclu pour une durée de trois ans avec effet au 1^{er} janvier 2006 ; il pourra être résilié soit par accord entre les parties selon les modalités convenues ensemble, soit selon les modalités suivantes :

1/ chaque prestataire pourra résilier la convention de façon unilatérale, que cette résiliation soit motivée ou non, avec un préavis de six mois au moins, une telle résiliation ne donnant pas lieu à indemnisation.

2/ De son côté, sous réserve de respecter certains délais, Valtech pourra demander la résiliation de la convention dans l'hypothèse où l'objectif annuel d'EBIT conditionnant les honoraires variables ne serait pas atteint. Valtech sera alors tenue de verser au prestataire concerné une indemnité de rupture forfaitaire égale à 24 fois l'honoraire fixe mensuel hors taxe de l'année en cours.

3/ Sous réserve de respecter certains délais, et dans l'hypothèse où l'objectif annuel d'EBIT aurait été atteint, Valtech pourra également, demander la résiliation de la convention mais sera alors tenue de verser au prestataire concerné une indemnité de rupture forfaitaire égale à deux fois les honoraires annuels fixe et variable prévus au titre de l'année en cours.

4/ Autres clauses

Une clause de non concurrence de 18 mois et une clause de non débauchage de 24 mois sanctionnée par une clause pénale figurent également dans les contrats.

Ces sociétés prestataires de services ont des charges d'exploitation propres. De ce fait, une partie seulement des honoraires ainsi perçus peut être reversée en rémunération aux mandataires sociaux. Ces honoraires ont été validés par un avis préalable du comité de rémunération (voir Rapport du Président).

□ PRESENTATION DE LA CONVENTION VALTECH / CHESAPEAKE GROUP

Douglas Land est actionnaire et CEO de la société américaine Chesapeake Group dont l'objet est de conseiller les entreprises du domaine informatique en matière d'opérations de fusion et d'acquisition. Une des spécialités de Chesapeake Group est son expérience du marché indien des services informatiques.

Depuis décembre 2002, Chesapeake Group assiste Valtech dans ce cadre, via une convention de prestations conclue en décembre 2002, avant que Douglas Land ne devienne administrateur de Valtech. Chesapeake Group peut être appelée à intervenir ponctuellement à la demande de Valtech dans les domaines décrits ci-dessus.

Chesapeake Group détient en outre 5% de Valtech Offshore SA, filiale de Valtech SA. Valtech Offshore SA détient 100% de Valtech India.

□ AUTRES CONVENTIONS POUR L'EXERCICE 2006

1/ Convention VALTECH A/S / M2 A/S

En 2006, Valtech A/S (Danemark) a conclu une convention dans les conditions normales du marché avec M2 A/S, société dans laquelle Jens Heimburger détient le contrôle. Ces opérations concernent des prestations de services de conseil rendues par Valtech A/S au bénéfice de M2 A/S. Les recettes perçues de la part de M2 A/S s'élevaient à 476 KEUR (3,552 millions DKK).

2/ Conventions VALTECH / IFIS

Il est précisé à toutes fins utiles que Jean-Claude Turri est administrateur de Valtech et dirigeant actionnaire de la société IFIS, qui développe et commercialise une base de données en intelligence économique. La société IFIS n'a pas de lien capitalistique avec Valtech mais bénéficie

- depuis plusieurs années d'une sous-location de trois bureaux à Paris dans les locaux de Valtech sur la base d'un prix de marché,
- depuis 2006 d'un contrat d'apport d'affaires réciproque rémunéré par le versement d'une commission de 5% des montants facturés au client final et dans l'hypothèse d'une facturation globale effectuée uniquement par Valtech au client final, le prélèvement par Valtech sur les sommes dues à IFIS d'une rémunération de 5%. Cette convention a donné lieu au versement par Valtech à IFIS d'une somme de 56 919,06 € HT et au versement par IFIS à Valtech d'une somme de 59 914,80 € HT. Cette convention a été considérée compte tenu de sa nature comme une convention normale conclue à des conditions courantes.

* * *

En dehors de leur participation directe et/ou indirecte dans le capital social de Valtech SA, telle que mentionnée au § XII.5.1 du présent document, et sous réserve des conventions mentionnées ci-dessus, les dirigeants ne détiennent aucun autre intérêt dans une filiale ou chez un fournisseur, ni chez un client de Valtech SA ou de son groupe.

XIII.7.2 – Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Cf. Paragraphe XIII.7.1.

XIII.7.3 – Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction et de surveillance

Voir le rapport spécial des commissaires aux comptes.

XIII.7.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration, de direction et de surveillance

Néant

XIII.7.5 Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Néant

XIII.7.6 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

XIII.7.6.1 Options de souscription (OS) ou d'achat d'actions (OA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2006 et encore en vigueur

Néant

XIII.7.6.2 Options de souscription (OS) ou d'achat d'actions (OA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2006

Néant

XIII.7.7 Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Néant

XIV. INTEGRATION DANS LE PRESENT RAPPORT DES ELEMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ET SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

1° La structure du capital de la société

Cf. Paragraphe XII.1 et XII.5 du présent rapport

2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant

5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant

6° Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Les statuts de la Société dans ces domaines ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

8° Les pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions ;

Cf. Paragraphes XII.2, XII.7 et XII.8 du présent rapport

9° Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts.

Il existe des contrats clients conclus par la Société qui comportent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. Toutefois, ces contrats contiennent des clauses de non-divulgence (non-publicité ou confidentialité) ou sont réputés suffisamment sensibles d'un point de vue commercial pour le groupe pour que leur divulgation pourrait porter préjudice à l'activité opérationnelle du groupe. Ainsi, lesdits contrats ne font pas l'objet d'une information au sein des présentes.

10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Cf. Paragraphe XIII.7 du présent rapport

En outre, les membres du comité exécutif (Jonathan Poole, Lars Bladt et Andy Stephens) sont soumis à des engagements contractuels en vertu desquels tout changement de contrôle

occasionnera la résiliation de plein droit de leur contrat de travail, étant précisé qu'ils pourront alors prétendre à une indemnité contractuelle (de 12 mois minimum).

* * *

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

Les résolutions qui vous sont présentées reprennent les principaux points de ce rapport ; nous vous remercions de bien vouloir les approuver dans l'intérêt de la société.

Le conseil d'administration